

**COMMUNIQUE D PRESSE
KEMENADENN KELAOUÏÑ**

Vendredi 20 juillet 2018

**FESTIVAL DE CORNOUAILLE
STATIONNEMENT ET
CIRCULATION
DU 24 AU 29 JUILLET 2018**

**CONTACT PRESSE
DAREMPRED KELAOUÏÑ**

CABINET / COMMUNICATION
KABINED/ KEHENTIÑ

HÔTEL DE VILLE ET
D'AGGLOMERATION
TI-KËR HA TOLPAD-KERIOÙ
CS 26004
29107 QUIMPER/KEMPER
CEDEX

TÉL./PGZ. 02.98.98.88.99

cabinet@quimper.bzh

PLUS D'INFOS
www.quimper.bzh

 [VilledQuimper](https://www.facebook.com/VilledQuimper)

 [@VilledQuimper](https://twitter.com/VilledQuimper)



FESTIVAL LE CORNOUAILLE – CIRCULATION ET STATIONNEMENT DU 24 AU 29 JUILLET 2018

À l'occasion du Festival Le Cornouaille qui se déroule à Quimper du mardi 24 juillet au dimanche 29 juillet 2018, la circulation et le stationnement des véhicules et cycles de toute nature seront réglementés.

Stationnement

1 - Place Saint-Corentin

Le stationnement sera interdit :

a) du lundi 16 juillet 2018 – 6 H 00 au vendredi 3 août 2018 – 20 H 00 :

- Rue de Kerfeunteun entre les Rues des Douves et Frédéric Le Guyader.
- Allée Samuel Piriou au droit du n° 9.

b) le lundi 23 juillet 2018 – 6 H 00 et le lundi 30 juillet 2018 sur la Place Toul Al Laër pour l'installation et la dépose des sanitaires.

2 – Quais en Fête

Le stationnement sera interdit :

a) à partir du mercredi 18 juillet 2018 – 7 H 00 jusqu'au jeudi 2 août 2018 le stationnement sera interdit sur la totalité y compris sur les emplacements pour personne à mobilité réduite :

- Rue du Roi Gradlon
- Place Saint Corentin portion comprise entre la Rue du Roi Gradlon et la Rue du Guéodet.

b) à partir du lundi 23 juillet 2018 – 6 H 00 jusqu'au mardi 31 juillet 2018 pour le montage, les animations, le démontage et la récupération du matériel de « Quais en fête » ainsi que pour les livraisons des commerces aux endroits matérialisés à cet effet :

- Boulevard de Kerguélen entre les Rues de Juniville et Gradlon
- Rue du Parc entre les Rues Gradlon et Saint François
- Rue Juniville (côté Jardin de l'Evêché)

c) du lundi 23 juillet 2018– 6 H 00 jusqu'au lundi 30 juillet 2018 - 20 H 00 pendant les occupations de « Quais en Fête » l'arrêt des véhicules de livraisons des commerces sera autorisé sur le Pont Sainte Catherine.

d) Le stationnement sera interdit pendant les animations de « Quais en fête » du mardi 24 juillet 2018, 11h00, au lundi 30 juillet 2018 20 H 00 :

- Rue Juniville (côté Jardin de l'Evêché).

3 – Place de la Résistance

1) Le stationnement sera interdit sur la Place de la Résistance :

- A dater du mardi 17 juillet 2018, 6 H 00 pour le stockage de matériel le stationnement sera interdit sur la totalité de la Rue de la Déesse.

- Du mardi 17 juillet 2018 – 6 H 00 jusqu'au jeudi 2 aout 2018 – 19 H 00 sur la totalité de la Place pour la dépose et la repose des candélabres d'éclairage public et du mobilier urbain, pour le montage et démontage des structures et les animations.

2) Le dimanche 29 juillet 2018 le stationnement sera interdit Quai de l'Odet entre le Pont de la Cale Saint Jean et la Passerelle du Cap Horn.

Circulation

1 - Quais en Fête

1) Afin de permettre le montage et le démontage des structures ainsi que durant les animations de « Quais en Fête » la circulation sera interdite sur le Pont Sainte Catherine à partir du lundi 23 juillet 2018 – 8 H 00 jusqu'au lundi 30 juillet 2018 – 20 H 00 sauf services de sécurité, de Police, véhicules techniques de l'animation munis d'un badge, les riverains de la Rue du Parc, les véhicules de livraison des commerces situés à proximité.

2) – A l'occasion des animations « Quais en fête » du lundi 23 juillet 6h00 au lundi 30 juillet 2018 20h00 la circulation des véhicules et cycles de toute nature sera interdite :

- Boulevard de Kerguélen entre les Rues Juniville et Gradlon.
- Rue du Parc entre les Ponts Sainte Catherine et Saint François

Dans le cadre du plan Vigipirate et la sécurisation du public à l'occasion de la manifestation, des barrages de sécurisation seront mis en place au droit du n°39 Boulevard de Kerguélen.

Après les animations de « Quais en fête » du dimanche 29 juillet 2018 la circulation sera interdite pour les travaux de démontage jusqu'au lundi 30 juillet 2018 - 20 H 00 :

- Boulevard de Kerguélen entre les Rues Juniville et Gradlon.
- Rue du Parc entre les Ponts Sainte Catherine et Saint François.

2 - Aubades des bagadous

Pendant le défilé des bagadous, la circulation sera momentanément interrompue du mardi 24 juillet 2018 au samedi 28 juillet 2018 entre 17 H 30 et 19 H 00 :

- Place Saint Corentin
- Rue Kéréon
- Pont Médard
- Rue de la Herse
- Place Terre Au Duc
- Rue Saint Mathieu
- Place Saint Mathieu
- Rue René Madec
- Quai du Stéir
- Rue Amiral de la Grandière
- Rue Astor
- Rue Saint François.

3 - Défilé des enfants

Pendant le défilé des enfants la circulation sera momentanément interrompue et encadrée par la Police le samedi 28 juillet 2018 entre 13 H 00 et 15 H 00 :

- Place Claude Le Coz
- Rue du Lycée
- Place au Beurre
- Rue du Sallé
- Rue des Boucheries
- Rue Kéréon
- Rue de la Halle
- Rue Astor
- Quai du Steir
- Rue Amiral de la Grandière
- Rue Saint François
- Rue du Parc
- Place Saint Corentin
- Rue du Roi Gradlon.

Durant ce temps, la circulation sera ramenée sur la file de gauche Pont Saint François.

- Dans le cadre du plan Vigipirate et la sécurisation du public à l'occasion de la manifestation, des barrages de sécurisation seront mis en place Rue R Madec , Rue du Pichéry (pont Médard), Rue Brizeux et Pont Sainte Catherine.

4 - Place de la Résistance

Durant l'occupation de la Place de la Résistance :

- La Rue de la Déesse la circulation sera interdite du mardi 17 juillet 2018 - 6 H 00 au jeudi 2 aout 2018.
- Plateau de la Déesse la circulation des piétons sera interdite sur une zone délimitée par des barrières du mardi 17 juillet au jeudi 2 aout 2018.

Pendant les soirées d'animations Place de la Résistance la circulation sera interdite du mardi 24 juillet 2018 - 20 H 15 au lundi 30 juillet 2018 aux environs de 3 H 00 :

- Boulevard Dupleix, entre les Ponts Max Jacob et St François à partir de 20 H 15 sauf bus et autobus.
- Rue Olivier Morvan la circulation sera ramenée sur une voie.

Kemper en Fête – Dimanche 29 juillet 2018

Stationnement

Le stationnement sera interdit le dimanche 29 juillet 2018 :

- entre 5 H 00 et 24 H 00 :
 - Parc de la Glacière
 - Boulevard Moulin Au Duc (partie comprise entre la Rue du Chapeau Rouge et Le Parc de la Glacière)
 - Venelle du Moulin Au Duc
 - Venelle de la Glacière

- Rue du Chapeau Rouge
- Rue Verdelet
- Rue Brizeux
- Rue Elie Fréron
- Rue Jacquelin
- Place Claude Le Coz
- Rue Saint Nicolas
- Rue Valentin
- Rue des Gentilshommes
- Rue de Kergariou
- Rue du Lycée
- Rue Ar Barz Kadiou
- Place au Beurre
- Rue du Sallé
- Rue des Boucheries
- Rue du Guéodet
- Place Mesgloaguen
- Place Toul Al Laër
- Rue Toul Al Laër
- Rue de la Mairie
- Rue du Frouit
- Rue Juniville
- Boulevard de Kerguélen entre la Rue Aristide Briand et la Rue Juniville
- Boulevard Dupleix entre les ponts Max Jacob et Firmin.
- Rue Aristide Briand (entre les Rues des Réguaire et Bd de Kerguelen)
- Rue de la Herse
- Place Terre Au Duc
- Rue du Parc
- Quai du Stéir
- Quai du Port Au Vin
- Rue Kéréon
- Rue de la Halle
- Rue Astor
- Rue Saint François
- Rue Amiral de la Grandière
- Rue des Réguaire
- Rue Luzel basse
- Rue Luzel haute
- Rue Jacques Cartier (entre l'Impasse de l'Odet et la Rue Aristide Briand)
- Rue Saint Mathieu (en totalité, y compris le parking)
- Rue René Madec
- Rue Sainte Thérèse
- Rue Jean Jaurès entre les Rues Pen Ar Stang et la Sainte Thérèse
- Quai de l'Odet entre la Rue du Parc et le Pont de la cale Saint Jean.
- Rue de la Palestine
- Rue Laennec (en totalité)
- Rue Amiral Ronarc'h
- Rue Olivier Morvan
- Rue Pen ar Steir , entre la rue de la petite montagne et la rue du Pichery .
- Rue du Pichéry
- Place Médard
- Rue de l'hippodrome entre les Rue Romain Derrien et Aristide Briand.
- Rue du Préfet Colignon
- Rue de Falkirk
- Rue de Douarnenez (entre la place de Locronan et la rue de Falkirk)
- Cité de Kerguélen

Circulation

Pendant la manifestation Kemper en fêtes, la circulation sera interdite le dimanche 29 juillet 2018 à partir de 5 H 00 :

- Allées de Locmaria, entre le pont de la cale Saint Jean et le pont Max Jacob
- Rue de la Déesse
- Rue Sainte Thérèse
- Rue Jean Jaurès entre la Rues Pen Ar Stang et Sainte Thérèse
- Boulevard Dupleix
- Rue Olivier Morvan
- Rue Sainte Catherine
- Quai de l'Odet (entre le pont de la cale Saint Jean et la rue du Parc)
- Rue Laënnec
- Rue Saint Mathieu
- Venelle du Pain Cuit
- Rue de la Palestine
- Rue René Madec
- Place Terre Au Duc
- Rue de la Herse
- Venelle Moulin Au Duc
- Boulevard Moulin Au Duc (entre l'Allée Alain Le Grand et Rue du Chapeau Rouge)
- Parc de la Glacière
- Venelle de la Glacière
- Rue du Chapeau Rouge
- Pont Médard
- Rue Brizeux
- Rue Jacquelin
- Rue Saint Nicolas
- Rue Valentin
- Place Mesgloaguen
- Place Claude Le Coz
- Rue du Lycée
- Rue de Kergariou
- Rue Ar Barz Kadiou
- Place Au Beurre
- Rue du Sallé
- Rue des Gentilshommes
- Rue des Boucheries
- Rue du Guéodet
- Rue Kéréon
- Rue de la Halle
- Rue Astor
- Quai du Port Au Vin
- Quai du Stéïr
- Rue Amiral de la Grandière
- Rue Saint François
- Rue du Parc
- Boulevard Amiral de Kerguélien
- Pont de la Poste
- Pont du Théâtre
- Cité de Kerguélien
- Rue Juniville
- Rue Théodore Le Hars sauf accès au commissariat
- Rue des Réguaies
- Rues Luzel Haute et Basse
- Rue Toul Al Laër
- Rue du Frouit
- Rue de la Mairie
- Rue Verdelet

- Rue Elie Fréron
- Rue Amiral Ronarc'h
- Rue Préfet Colignon.
- Rue de Falkirk
- Quai de l'Odet
- Rue Aristide Briand de la Rue des Régulaires au Boulevard Duplex.
- Rue Jacques Cartier de l'impasse de l'Odet au Boulevard de Kerguelen.
- Allée Truffaut.
- Pont Max Jacob.
- Pont Saint François
- Pont Sainte Catherine
- Pont Firmin.
- Rue Pen ar Steir entre la Rue de la Petite montagne et la Rue du Pichéry
- Rue du Pichéry.

La circulation et le stationnement des véhicules et cycles de toute nature sera strictement interdite à l'intérieur de ce périmètre. Ce dispositif sera maintenu jusqu'à 20h00.

